

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	278 965,00	167 338,45
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 111 626,55
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	278 965,00	278 965,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	324 495,00	128 809,15
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	20 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 215 685,85
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	344 495,00	344 495,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	623 460,00	623 460,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	57 000,00	201 481,30	201 481,30
615	Entretien et réparations	15 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien et réparations réseaux		147 782,00	147 782,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches		7 000,00	7 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 400,00	4 000,00	4 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		4 500,00	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
628	Divers	27 600,00	27 000,00	27 000,00
635	Autres impôts, taxes, ... (administration des impôts)	200,00	199,30	199,30
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 300,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		57 000,00	201 481,30	201 481,30
66	Charges financières (b)(8)	11 500,00	11 293,70	11 293,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	11 000,00	11 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	500,00	293,70	293,70
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	3 549,00	4 900,00	4 900,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		72 049,00	217 675,00	217 675,00
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	61 290,00	61 290,00	61 290,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	61 290,00	61 290,00	61 290,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		121 290,00	61 290,00	61 290,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 290,00	61 290,00	61 290,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		193 339,00	278 965,00	278 965,00

+

RESTES A REALISER 2015 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

278 965,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 128,19
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 834,49
= Différence ICNE N - ICNE N-1	293,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	145 000,00	156 999,45	156 999,45
7011	Ventes d'eau	129 000,00	139 999,45	139 999,45
70128	Autres taxes et redevances	16 000,00	17 000,00	17 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		145 000,00	156 999,45	156 999,45
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		145 000,00	156 999,45	156 999,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	10 339,00	10 339,00	10 339,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	10 339,00	10 339,00	10 339,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 339,00	10 339,00	10 339,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		155 339,00	167 338,45	167 338,45

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	111 626,55
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	278 965,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	286 000,00	247 856,00	247 856,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	286 000,00	247 856,00	247 856,00
Total des dépenses d'équipement		286 000,00	247 856,00	247 856,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 500,00	29 700,00	29 700,00
1641	Emprunts en euros	28 500,00	29 700,00	29 700,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	5 011,62	6 600,00	6 600,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	5 011,62	6 600,00	6 600,00
Total des dépenses financières		33 511,62	36 300,00	36 300,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		319 511,62	284 156,00	284 156,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>	<i>10 339,00</i>	<i>10 339,00</i>	<i>10 339,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>10 339,00</i>	<i>10 339,00</i>	<i>10 339,00</i>
1391	<i>Subventions d'équipement</i>	<i>10 339,00</i>	<i>10 339,00</i>	<i>10 339,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>
2762	<i>Créances sur transfert de droits à déduction de TVA</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		40 339,00	40 339,00	40 339,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		359 850,62	324 495,00	324 495,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	20 000,00
------------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	344 495,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		7 519,15	7 519,15
131	Subventions d'équipement		7 519,15	7 519,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			7 519,15	7 519,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 725,34	0,00	0,00
1068	Autres réserves	52 725,34	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes financières		82 725,34	30 000,00	30 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		82 725,34	37 519,15	37 519,15
021	Virement de la section d'exploitation	60 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	61 290,00	61 290,00	61 290,00
2813	Constructions	3 090,00	3 090,00	3 090,00
28158	Autres	58 200,00	58 200,00	58 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		121 290,00	61 290,00	61 290,00
041	Opérations patrimoniales (8)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		151 290,00	91 290,00	91 290,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		234 015,34	128 809,15	128 809,15

		+
RESTES A REALISER 2015 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		215 685,85
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		344 495,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).